

L'an deux mille dix-sept, le 23 février, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VERSAINVILLE, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents :

Messieurs :

LAURENT CLAUDE, ALLARD JEAN PIERRE, JOUNOT PHILIPPE, BISSON ROGER, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, LUCAS YVES, MACE ERIC, POURNY PASCAL, TURBAN YVONNICK, LETEURTRE CLAUDE, SOBECKI LOIC, MAUNOURY HERVE, GOULARD JOEL, GARCIA LOUIS, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DESERT CLAUDE, NOEL MICHEL, GARIGUE JACQUES, PORCHON CHRISTIAN, BACHELEY CHRISTIAN, GIESZCZYK JEAN-RENE, BLAIS NORBERT, HEURTIN JEAN YVES, BOUILLARD JACQUES, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, GASNIER JEAN-MARIE, KEPA GERARD, LETOURNEUR RAYMOND, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LIVIC PIERRE, HORTENSE ALAIN, PHILIPPART DAVID, BINET ALAIN, HAGHEBAERT DANIEL, DEWAELE KEVIN, BONNE JEAN LOUIS, REAL ROBERT, JIDOUARD LUC ;

Mesdames :

LALLIER BRIGITTE, HINARD MARIE-ANNE, DEWAELE-CANOUEL CLARA, CHIVARD MARYVONNE, RUL BRIGITTE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, LEBAILLY BENEDICTE, GUEVEL-BADOU CECILE, MARIE CHANTAL, GRENIER SYLVIE, LAVOLE BRIGITTE, GUIBOUT MARYVONNE, MAUNOURY MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, ROUSSEAU EMILIE, DUCRET VIRGINIE ;

Pouvoirs :

MESNIL JEAN PHILIPPE a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE
JOSSEAUME ELISABETH a donné pouvoir à MACE ERIC
DUBOST THIERRY a donné pouvoir à MARY-ROUQUETTE VALERIE
RUAU MAURICE a donné pouvoir à POURNY PASCAL
BARTHE PATRICK a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE
LASNE MARGARETH a donné pouvoir à RUL BRIGITTE
STANC NATHALIE a donné pouvoir à SOBECKI LOIC
AUBEY SABRINA a donné pouvoir à LEBAILLY BENEDICTE
MEURGEY JEAN CLAUDE a donné pouvoir à COUDIERE JACQUELINE
ALIMECK TONY a donné pouvoir à MARC MARIE-NOËLLE
BENOIT DOMINIQUE a donné pouvoir à MAUNOURY MARYVONNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés :

Messieurs :

LECAPITAINE MICHEL, ANDRE JEAN LUC, BARBERA MIGUEL, GUYET JACQUES, LECOQ ANDRE, ORIOT MICHAËL, DUFAY FABIEN, ROSET YVES, MARIE JEAN-LUC, LEBOUQC JEAN-YVES ;

Mesdames : GUILBERT CAROLINE, BLANDIN DANIELE, LEPETIT SEVERINE.

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 20 octobre et 1^{er} & 15 décembre 2016
- ✓ Décisions prises par le Président depuis le dernier conseil communautaire du 19 janvier 2017

1. **Intervention de Monsieur Stéphane GRIMALDI, directeur du Mémorial de Caen, délégué du Mémorial des Civils dans la Guerre – Bilan, perspectives**
2. **Administration générale**
 - Désignation de membres - SDEC
 - Désignation de membres – Pôle métropolitain
 - Mutualisation - Etat d'avancement de mise en œuvre du schéma de mutualisation
3. **Finances**
 - Débat d'orientation budgétaire
 - Développement économique - Acquisition d'un bâtiment
 - Dossiers proposés pour la sollicitation de la DETR
 - Budget annexe Martinia – prolongation d'un emprunt – avenant
 - Siège social – Acquisition d'un bâtiment – emprunt à réaliser
4. **Affaires culturelles**
 - Tarifs 2017 – Festival « Musique en Pays de Falaise »
5. **Tourisme**
 - Manifestation « Le Café-Show » - Evolution et prise en charge
 - Expositions 2017 – Programmation
6. **Questions diverses**

Examen de l'ordre du jour

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 20 OCTOBRE ET 1^{ER} & 15 DECEMBRE 2016

Approbation à l'unanimité

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT, EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEPUIS LE 19 JANVIER 2017

- | | |
|-----------|--|
| D-2017-05 | MARCHE PUBLIC – Fourniture et maintenance du parc d'extincteurs de la collectivité – Avenant n°1 |
| D-2017-06 | Biomasse Normandie - Mission d'assistance pour le renouvellement du marché de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés |
| D-2017-07 | MARCHE DE TRAVAUX – Construction de 4 ateliers relais dans la zone Expansia à Falaise - Avenants |
| D-2017-08 | Etude pour l'élaboration d'une stratégie touristique - Notification du marché |
| D-2017-09 | Avenant 1 contrat de reprise option filière verre OI Manufacturing |

INTERVENTION DE MONSIEUR STEPHANE GRIMALDI, DIRECTEUR DU MEMORIAL DE CAEN, DELEGATAIRE DU MEMORIAL DES CIVILS DANS LA GUERRE

Bilan et perspectives

Monsieur Leteurtre accueille Stéphane Grimaldi, directeur du Mémorial de Caen, délégué du Mémorial des Civils dans la Guerre. Avant de lui laisser la parole, Monsieur Leteurtre souligne que Monsieur Grimaldi a été un homme clé dans le projet du Mémorial et le remercie pour cela.

Monsieur Leteurtre fait part du bilan financier en précisant que l'objectif ainsi que les budgets ont été respectés.

BILAN MEMORIAL

Phase 1 : LAB (de 2012 à mi-juin 2014)	Prévisionnel HT	Réalisé HT	Solde HT
	200 000,00 €	247 499,43 €	- 47 499,43 €

Phase 2 : MILLET (de mi-juin 2014 à 2016)	Prévisionnel HT	Réalisé HT	Solde HT
Construction	4 100 002,28 €	4 019 044,50 €	80 957,78 €
Acquisition du Bâtiment	500 000,00 €	500 000,00 €	
Conseil		27 607,82 €	- 27 607,82 €
Collection		9 652,53 €	- 9 652,53 €

Total phase 1 + 2	4 800 002,28 €	4 803 804,28 €	- 3 802,00 €
-------------------	----------------	----------------	--------------

Subventions Phase 1 et 2	3 307 094,54 €
Solde opération phase 1 +2	1 496 709,74 €

Promotion du Mémorial	Prévisionnel HT	Réalisé HT	Solde HT
Evènementiel 2014	85 733,33 €	88 288,91 €	- 2 555,57 €
Communication		70 740,79 €	- 70 740,79 €
Inauguration	58 333,33 €	47 471,68 €	10 861,65 €
Total	144 066,67 €	206 501,38 €	- 62 434,71 €

Subventions promotion Mémorial	123 402,85 €
Solde opération	83 098,53 €

Subventions reçues par organisme pour les deux phases et la promotion Mémorial

Région :	740 101,72 €
Etat :	814 386,82 €
Département :	710 000,00 €
Autres :	39 725,51 €

Ville de FALAISE :		
Remboursement ville 50% :	47 081,96 €	}
Phase 2	1 000 000,00 €	
Evènementiel 2014 :	14 157,87 €	
Remboursement 50% Communications, Evènementiel 2016 et Inauguration	65 043,51 €	

1 126 283,34 €

Total général	3 430 497,39 €
---------------	----------------

Récapitulatif

Réalisation globale	5 010 305,66 €
Subventions reçues en totalité	3 430 497,39 €
Solde construction + promotion	1 579 808,27 €

En préambule, Monsieur Grimaldi rappelle pour mémoire que la SEM de Caen agit dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) au sein du Mémorial des Civils dans la Guerre.

Il indique que l'un des principaux chapitres de la DSP consiste en le fait que le Mémorial fait son affaire de l'exploitation dans sa totalité, y compris lorsque subsiste un déficit, ce qui est le cas pour 2016.

Il expose ensuite le bilan de cette ouverture :

Le Mémorial a été inauguré le 8 mai 2016 et sur 6 mois d'exercice, ce sont 20 066 visiteurs payants, représentant 144 000 € HT de chiffres d'affaires total. Ces 20 066 visiteurs se décomposent ainsi : 18 348 individuels, 1 438 visiteurs en groupe, et 280 groupes scolaires.

En terme de données comptables :

- ce sont 2,9 salariés embauchés en Equivalent Temps Plein ;
- le résultat de produits et charges directs se porte à - 160 000 € y compris l'intéressement dû aux salariés ;
- outre toute la publicité faite par la Communauté de communes pour le lancement du Mémorial, le Mémorial (déléataire) a supporté une dépense de 83 000 € pour la publicité.

66 200 € d'investissement ont été réalisés dont :

- 22 000 € sur le film de la salle immersive ;
- 15 000 € d'audioguide ;
- 13 600 € de matériel informatique ;
- 6 400 € pour du mobilier ;
- 6 000 € pour la façade ;
- 3 200 € en investissement divers.

Le bilan comptable sera présenté en avril au prochain conseil d'administration de la SEM de Caen ou siège Monsieur Leteurtre.

Le déficit a été prévu et anticipé. L'objectif sur 2017 est d'atteindre un petit équilibre et ce qui va le permettre, c'est une saison plus longue (8 mois contrairement à 6 en 2016). De plus, il faut avoir à l'esprit que la 1^{ère} année d'exploitation a permis d'installer le Mémorial des Civils dans son territoire et au-delà en Normandie puis petit à petit sur d'autres marchés, comme le marché britannique.

L'exercice 2016 a été très mauvais pour le tourisme en France. Le Mémorial de Caen et celui d'Arromanches qui sont également gérés par la SEM de Caen n'ont pas été épargnés non plus et ont connu une perte de fréquentation de 11 % par rapport à l'année 2015, ce qui correspond à la moyenne nationale.

Pour cette année 2017, le Mémorial espère 30 000 visiteurs.

L'année 2017 démarre avec un stock de réservations (3 000 visiteurs) essentiellement en groupe d'adultes et de scolaires, ce que le Mémorial n'avait pas l'année dernière à l'ouverture le 8 mai. Ces 3 000 visiteurs se consolident chaque jour en ce moment et il est possible d'espérer d'ici la mi-mars d'atteindre un stock de 4 000 visiteurs ce qui est une première bonne nouvelle.

L'autre bonne nouvelle est que des choses se sont mises en place : les panneaux autoroutiers, les PASS entre le château, le musée des Automates et le Mémorial sont opérationnels et des relations sont en cours avec d'autres partenaires touristiques.

Le Mémorial commence à s'installer naturellement dans son paysage et c'est grâce à tout cela que Monsieur Grimaldi prévoit pour 2017 d'atteindre un petit équilibre.

L'objectif est l'atteinte (en hypothèse basse) d'une fréquentation de 35 000 visiteurs, prévision calée sur celle du Château qui en reçoit 78 000. On peut donc espérer davantage à terme.

Monsieur Grimaldi fait ensuite état des retours des personnes qui ont visité le Mémorial. Aussi, le Mémorial bénéficie de bonnes remarques notamment sur Tripadvisor, à savoir que la scénographie est inattendue, belle, que

le thème est intéressant, que l'accueil est bon, que la gamme de prix est bonne. Les personnes conseillent la visite du site. Les professeurs de collégiens, d'un point de vue pédagogique, sont eux aussi satisfaits car ils trouvent des choses qu'ils ne trouvent pas à Caen.

Concernant les remarques négatives : l'accueil est réussi au 2^{ème} niveau et au rez-de chaussée, le 1^{er} niveau, consacré aux bombardements et à la Reconstruction, est perçu comme froid. Il y avait donc un décalage dans la perception des différents niveaux et cette perception a été corrigée par des travaux pendant la fermeture hivernale. Un baraquement a été reconstitué, des objets ont été installés, des corrections de textes ont été apportées, les tables sur lesquelles étaient posées les écrans tactiles ont été modifiées pour apporter de la couleur. Les problèmes de wifi sont aujourd'hui réglés. Des audioguides sont en cours de montage.

En conclusion, Monsieur Grimaldi souligne qu'après 6 mois, le Mémorial trouve sa mesure. Le Pays de Falaise dispose donc d'un site dont on parle beaucoup, unique qui va commencer à prendre sa vitesse de croisière cette année. Pour installer un site dans son paysage, il faut 3 ans et les 6 premiers mois d'exercice sont extrêmement prometteurs.

Monsieur Leteurtre remercie Monsieur Grimaldi pour l'ensemble de ces informations et ouvre le débat.

Monsieur Livic demande à Monsieur Grimaldi s'il a des informations concernant le char. Monsieur Grimaldi répond que le problème est la visibilité du bâtiment ; les gens passent devant le bâtiment sans le comprendre : d'une part, la bâche apposée au mur ne permet pas d'expliquer ce qu'il y a à l'intérieur du bâtiment et, d'autre part, les piliers de verre situés à droite du parvis, ne sont pas correctement dimensionnés (trop petits). Il explique qu'un travail est actuellement mené sur ce qui doit être mis en place sur le bâtiment lui-même, notamment l'inscription « Musée Mémorial des Civils dans la Guerre » et ainsi donner au site une lisibilité qu'il n'a pas aujourd'hui.

Concernant l'idée d'un véhicule à l'extérieur, il explique que l'Etat serait prêt à louer gratuitement à la Communauté de communes un char Sherman. L'idée est de poser ce char Sherman devant le Mémorial à un endroit qui reste à définir, au regard de la statue de Guillaume le Conquérant et de confier à un artiste sa décoration sans le détourner et sans insulter ni la mémoire, ni ce qu'il a été. L'artiste serait Jeff Aérosol, pochoiriste, qui travaille avec des pochoirs noirs et blancs et qui va reproduire, d'une façon très sobre, humble et respectueuse, des visages de civils dans les guerres, (y compris des guerres contemporaines) et aussi des visages de soldats, car les visages parlent de la souffrance des gens pendant la guerre.

Pour conclure, Monsieur Grimaldi explique que ce char servira d'outil de signalisation du Mémorial et il est symbolique de le confier à un artiste très important. Cela apportera une vraie valeur ajoutée au Mémorial.

Monsieur Macé précise que la ville n'a pas délibéré en tant que telle sur ce sujet mais que c'est le bureau qui a donné un avis positif. Une délibération sera prise lorsque le projet sera plus affiné.

ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DE MEMBRES - SDEC ET POLE METROPOLITAIN

➤ DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE DU SDEC

Monsieur Macé rappelle que le SDEC a créé une commission consultative pour la transition énergétique, constitué en nombre égal de délégués du SDEC énergie et de représentants des EPCI à fiscalité propre. Le rôle de cette commission est de coordonner les différentes actions de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données pour une mise en œuvre optimisée de la politique énergétique locale.

Cependant, la composition de cette commission consultative doit être revue avec la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant la création de 17 EPCI à fiscalité propre en substitution des 35 actuellement en place. Aussi, chaque EPCI doit désigner non plus un mais deux représentants pour assurer la parité imposée par la loi.

Le représentant actuel de cette commission est Monsieur Jean-François Guillemot. Il est proposé de confirmer cette désignation. Un représentant doit encore être désigné par le Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DESIGNE** pour siéger au sein de cette commission :

- Monsieur Jean-François GUILLEMOT
- Monsieur Serge HUET

➤ **POLE METROPOLITAIN**

Monsieur Macé indique que compte-tenu de la mise en œuvre des trois schémas départementaux de coopération intercommunale du Calvados, de la Manche et de l'Orne (fusion de communautés, nouvelles appellations..), les statuts du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole doivent évoluer et un nouvel arrêté préfectoral être pris.

Concernant la Communauté de communes du Pays de Falaise, celle-ci voit son périmètre évoluer au 1^{er} janvier 2017 avec l'intégration d'une commune, Vendeuvre. Le nombre de délégués communautaires au sein du Comité Syndical du Pôle Métropolitain reste identique.

Néanmoins, il convient de confirmer l'adhésion au Pôle métropolitain, la désignation des conseillers communautaires au sein du Comité syndical et enfin approuver le montant de la cotisation par habitant au sein du pôle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** son adhésion au pôle métropolitain :
 - pour son entier périmètre, en qualité de membre du SOCLE
 - pour les actions (RESEAU) et affaires (SOCLE) en application des articles 2.1 et 2.2 des statuts du pôle
- **CONFIRME** la désignation de ses représentants au Comité syndical du Pôle métropolitain telle que précisée dans la délibération ci-avant précisée, à savoir :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SOCLE	Claude Leteurre Jean-Philippe Mesnil Eric Macé	Maryvonne Guibout Christine Hoflack Gérard Kepa
RESEAU	Pascal Pourny Clara Dewaële-Canouel	Jean-Marie Gasnier Jean-Pierre Goupil

- **APPROUVE** le montant des cotisations au Pôle métropolitain, à savoir :
 - cotisation de base : 0,10 €/habitant (pop DGF)
 - cotisation pour actions : 0,86 €/habitant (pop DGF)

ADMINISTRATION GENERALE - MUTUALISATION - ETAT D'AVANCEMENT DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur Leteurre rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose que lors du Débat d'orientations budgétaires, le conseil communautaire soit tenu informé de l'état d'avancement du schéma de mutualisation. Il est rappelé au Conseil que ce dernier a voté le schéma de mutualisation par délibération du 18 décembre 2014. Celui-ci doit se lire en considération de la réflexion menée dans le cadre du projet de territoire qui vient à la fois définir les orientations politiques et confirmer, dans la mise en œuvre, c'est-à-dire les moyens, les objectifs et actions arrêtés du schéma de mutualisation. Le projet ambitionne en effet de renforcer de manière progressive la mutualisation en proposant :

- la constitution de groupements d'achat à l'échelle, selon la pertinence, soit de la Communauté de communes soit des micro-régions,

- des services mutualisés entre CdC et communes et création de services communs (mutualisation verticale),
- des mutualisations entre communes (dites mutualisations horizontales).

Le bilan est le suivant :

Le Conseil communautaire du 18 décembre 2014 a approuvé le projet de schéma de mutualisation. L'objectif de ce schéma est de penser une organisation rationalisée des services au regard des compétences à exercer et en tenant compte du diagnostic posé sur l'organisation territoriale (nombre agents à la Communauté de communes du Pays de Falaise et dans les communes, équivalents ETPS, missions, ...).

Ce schéma, qui reste un outil et non une fin en soi, doit aussi être (re) considéré au regard du projet de territoire dont la réflexion a été conduite en 2016, présentée lors de la réunion des élus du Territoire en novembre 2016 à Morteaux-Couliboeuf et lors de la Conférence des Maires, le 6 février 2017.

1/ RAPPEL DES AMBITIONS ET DES OBJECTIFS :

AMBITIONS. Le conseil communautaire s'était fixé trois ambitions :

- ✓ le renforcement de l'intégration communautaire,
- ✓ l'amélioration du fonctionnement administratif,
- ✓ l'enrichissement professionnel des agents.

OBJECTIFS 6 objectifs ont été définis :

1) Renforcer le dynamisme et l'attractivité du territoire

- Favoriser l'emploi et le maintien des populations sur le territoire
- Valoriser et optimiser les ressources touristiques

2) Soutenir les communes dans les domaines de l'ingénierie territoriale

- Mettre en place l'aide technique
- Mettre en place le service pour l'instruction des demandes d'autorisations en matière de droit des sols

3) Simplifier l'action publique, mieux articuler les interventions

4) Proposer une offre de service harmonisée sur le territoire, dans une logique d'équité territoriale

5) Renforcer la coopération entre les administrations du territoire

6) Mettre en place les nouvelles compétences imposées par la loi

2/ BILAN : TABLEAU PAR OBJECTIF ET PAR ANNEE

		2015	2016	Projet 2017
1	RENFORCER LE DYNAMISME ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	<p>Délibération du conseil communautaire en septembre 2015 pour étendre ses compétences dans le domaine de l'économie et du tourisme. <i>Arrêté préfectoral autorisant ces extensions : 20 juillet 2016</i></p>		
2	<p>SOUTENIR LES COMMUNES DANS LES DOMAINES DE L'INGENIERIE TERRITORIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place l'aide technique - Mettre en place le service pour l'instruction des demandes d'autorisations en matière de droit des sols <p>Services intégralement pris en charge par la Communauté de communes.</p> <p>Choix de la commune de signer la convention d'organisation d'un service mutualisé</p>	<p><u>INGENIERIE TERRITORIALE</u> : Recrutement d'un technicien recruté (déc 2015)</p> <p>Il intervient en outre pour les infrastructures et les bâtiments de la Communauté de communes ;</p> <p><i>Rappel du déroulement de la mission du technicien ATIAT auprès des communes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de rendez-vous avec la commune qui a besoin d'assistance, - Contact sur site afin d'évaluer les demandes de la commune en présence d'un représentant de celle-ci, - Echange afin de bien comprendre les problèmes ou besoins et apports de solutions envisageables, - Réalisation éventuellement de métrés le jour du rendez-vous, - Réalisation de métrés complémentaires ultérieurement si besoin est, - Etablissement d'un Devis Quantitatif Estimatif, - Etablissement d'un plan de situation des 	<p><u>INGENIERIE TERRITORIALE</u> :</p> <p>Temps de travail pour les communes : 50 % 23 communes ont sollicité l'ingénierie territoriale</p>	

	<p>lieux de travaux,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un descriptif de travaux envisagés avec une note sur l'état actuel et les désordres constatés, - Orientation éventuelle vers des professionnels si besoin d'étude complémentaire plus précise (passage caméra, maître d'œuvre, relevé topographique, diagnostic PMR....), - Si besoin réalisation d'une réunion complémentaire en mairie pour expliquer la note et le chiffrage réalisés. <p>Exclusion : réalisation d'appel d'offres, suivi de chantier, réception de travaux.</p>		
	<p>SERVICE MUTUALISE DROIT DES SOLS :</p> <p>Mise en place : 1^{er} juillet 2015 ; service composé de 3 personnes (1,8 ETP) deux de la ville de Falaise (responsable et secrétaire pour 60% et 20% de leur temps de travail) et une personne de l'Etat mis à disposition</p> <p>Les 24 communes membres concernées ont signé la convention de mutualisation de services</p>	<p>Service mutualisé droit des sols</p> <p>Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel de la Ville au profit de la CdC (une personne, soit 0,8 ETP - non renouvellement de la 2^{ème} personne)</p> <p>Préparation recrutement une personne à mi-temps pour anticiper l'arrivée des nouvelles communes bénéficiaires (17 concernées potentiellement)</p> <p>Mutualisations verticales</p> <p>Réunions organisées par les services CdC et VF pour organiser un éventuel service Juridique, Marchés Publics : 4 réunions pour mise en perspective des actions communes, des objectifs à court et moyen terme,</p>	<p>Service mutualisé droit des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au 16 fév 2017, 12 communes sur les 17 nouvelles concernées ont délibéré pour bénéficier du service mutualisé - Une personne recrutée.
<p>3 SIMPLIFIER L'ACTION PUBLIQUE, MIEUX ARTICULER LES INTERVENTIONS</p>			<p>Mise en place d'une DGS ou DGA commun afin de faciliter le pilotage des services mutualisés.</p>

			quantification du temps de travail, rédaction d'un projet de service Affaires Générales et Juridique prenant en compte l'aide aux communes (marchés publics et aide juridique) <i>Suspension de la validation politique dans l'attente de l'approbation du projet de territoire et procéder à une évolution le cas échéant.</i>		Désigner un référent pour la mutualisation horizontale et un référent MR : animateur territorial
			Mutualisations horizontales En parallèle, dans le cadre de la démarche engagée sur le projet de territoire, actions proposées en faveur de l'accompagnement renforcé des communes		
4	PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICE HARMONISEE SUR LE TERRITOIRE, DANS UNE LOGIQUE D'EQUITE TERRITORIALE				
5	RENFORCER LA COOPERATION ENTRE LES ADMINISTRATIONS DU TERRITOIRE				
6	METTRE EN PLACE LES NOUVELLES COMPETENCES IMPOSEES PAR LA LOI		Délibération du conseil communautaire du 16 juin 2016 pour mise en place à compter du 1 ^{er} janvier 2017 des compétences suivantes : - GEMAPI - Pôle de Santé libéral et ambulatoire (PLSA) Arrêté préfectoral du 30 septembre 2016, modifiée du 21 octobre 2016 Compétences scolaire, CIAS en réflexion Réflexion sur autres compétences	Compétences effectives -GEMAPI -PSLA -AAVG Perspective de mutualisation des services techniques avec la ville de Falaise Compétences scolaire, CIAS en	

			dans le cadre du projet de territoire	réflexion sur autres compétences dans le cadre du projet de territoire
--	--	--	---------------------------------------	--

3/ FOCUS SUR 2 FICHES-ACTIONS PARMIS LES FICHES-ACTIONS ARRETEES DANS LE SCHEMA DE MUTUALISATION

➤ FICHE ACTION N° 3 DU SCHEMA DE MUTUALISATION – INGENIERIE TERRITORIALE – MISE EN OEUVRE

Le schéma prévoit la mise en place d'un service mutualisé avec la commune de Falaise, ville-centre dotée des moyens humains et matériels nécessaires. Cette action reste de mise et réitérée dans le projet de territoire. Dans l'intervalle, la Communauté de communes a cependant souhaité créer un poste de technicien permettant de répondre aux besoins de la collectivité tout en apportant une réponse technique concrète aux communes. La fiche-action a évolué en ce sens, la Collectivité réaffirmant cependant son ambition de mettre en place la fiche-action cible.

Objectifs généraux du service mutualisé	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un soutien technique et d'ingénierie à l'ensemble des communes de la Communauté de communes, confrontées à la disparition de l'ATESAT - Doter la CdC de ressources techniques à même de gérer le patrimoine communautaire et d'apporter son regard dans les projets communautaires
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études pré-opérationnelles (faisabilité, planification, réflexions structurantes) CdC et communes - Mission d'assistance opérationnelle (CdC)
Effectifs 2016	1ETP Répartition : 0,5 ETP pour la CdC – 0,5 ETP pour les communes
Bilan et coûts 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Avec l'arrivée du technicien, fin de la convention de prestation relative à la mission d'assistance aux communes : Recrutement interne depuis le 1^{er} décembre 2015 <ul style="list-style-type: none"> ↳ Coût : 7 572,85 € pour 243,50 heures en 2016 (coût horaire 31.10 €) - Poursuite de la convention de prestation de service avec la Ville de Falaise (maintenance, menus travaux) <ul style="list-style-type: none"> ↳ Coût : 18 729,75 €
Coûts 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Prestations de service par la Ville de Falaise : 25 226,14 € - Convention d'assistance aux communes : 24 163,86 € - Technicien : 2 841,10 € pour 121 heures en 2015 (année incomplète)

➤ **FICHE ACTION N°4 DU SCHEMA DE MUTUALISATION : INSTRUCTION DROIT DES SOLS : MISE EN ŒUVRE**

<p>Objectifs généraux du service commun</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Instruire les actes d'urbanisme pour le compte de 24 communes au 1^{er} juillet 2015 et 16 communes supplémentaires au 1^{er} janvier 2017 • Accueillir, informer et conseiller les • Instruire des déclarations et des demandes d'autorisation d'urbanisme (lire, analyser les plans, lancer les consultations, vérifier la conformité technique et juridique) • Gérer administrativement les autorisations d'urbanisme : délivrer toutes autorisations du sol ; rédiger les arrêtés ; réalisés le suivi statistique ; contrôler la conformité des constructions
<p>Missions</p>	
<p>Effectifs 2016</p>	<p>1/1/2016 au 30 juin 2016 2 personnes Ville de Falaise = 0,8 ETP - 1 personne mise à disposition par l'Etat A compter du 1^{er} juillet 2016 : 1 personne Ville de Falaise = 0,8 ETP - 1 personne mise à disposition par l'Etat</p>
<p>Coût de l'année 2016</p>	<p><u>Moyens humains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Personne mise à disposition par l'Etat jusqu'au 30 juin 2016 et intégration au sein de la CdC à compter du 1^{er} juillet 2016 coût annuel 40287 € <p>Recettes compensation pension civile par l'Etat = 4 200 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes mises à disposition par la Ville de Falaise : 30 932,09 € <p><u>Moyens techniques :</u> Coût direct CdC : maintenance logiciel, fournitures administratives : 1 181,33 € Coût de la commune de Falaise refacturé à la CdC : 1 397 €</p>
<p>Rappel Coût de l'année 2015</p>	<p><u>Moyens humains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Personne mise à disposition par l'Etat : coût annuel 21 189,94 € pour 910 heures en 2015 <p>Recettes compensation pension civile par l'Etat = 4 200 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes mises à disposition par la Ville de Falaise : 15 069,85 <p><u>Moyens techniques :</u> Coût direct CdC : logiciel, ordinateur, imprimante, fauteuil bureaux : 16 090,25 € Coût de la commune de Falaise refacturé à la CdC : 649,63 €</p>

- **PREND ACTE** du bilan 2016 du schéma de mutualisation, tel que présenté ci-dessus.

FINANCES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

En préambule, Monsieur Macé explique que depuis la loi du 6 février 1992, les communes et EPCI ayant une commune de plus de 3500 habitants doivent organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, en application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. La présentation du budget primitif aura lieu le 16 mars 2017. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est pas soumis au vote du Conseil Communautaire.

Le débat permet d'informer et d'être une base de discussion pour les élus sur la situation générale de la Communauté de communes du Pays de Falaise et sur les orientations budgétaires envisagées.

La Loi n°2015-99 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le Président de l'exécutif communautaire doit présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

De plus, une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles doit être annexée au budget de l'exercice et au compte administratif.

Le présent rapport est organisé autour de cinq parties :

- L'environnement économique et la Loi de Finances
- La situation financière de la Communauté de communes du Pays de Falaise
- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- Les budgets annexes

➤ **L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2017**

Les perspectives économiques sont toujours moroses et incertaines : croissance molle, inquiétudes liées au contexte géopolitique, etc ...

En France, la réduction des déficits publics reste la priorité et la politique d'austérité sera poursuivie, avec un impact redoutable pour les collectivités et établissements publics.

Le projet de Loi de Finances (PLF) prévoit :

- La poursuite de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Comme indiquée par le Président de la République, la contribution du bloc communal pour 2017 sera divisée par deux par rapport à 2015 et 2016. Mais la DGF totale est passée de 41,51 à 30,86 milliards d'euros entre 2013 et 2017 !
- La reconduction du Fonds de Soutien à l'Investissement du bloc communal (FSIL) avec un abondement de 200 millions d'euros supplémentaires.
- Le Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPRIC) sera stable en 2017.
- Concernant la fiscalité locale, les valeurs locatives foncières sont revalorisées de 0,4 %.

- La prorogation des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière qui va impacter à la baisse des recettes fiscales, comme ce fut le cas en 2015 et 2016.

La refonte de la DGF qui devait figurer dans ce Projet de Loi de Finances a été totalement supprimée, dans l'attente d'un hypothétique projet de Loi de finances dédié aux collectivités locales pour 2018.

➤ **LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE**

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2017, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la Communauté de communes du Pays de Falaise au travers d'une analyse rétrospective de l'exécution des cinq dernières années.

• CA 2012-2016 - Vue d'ensemble

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
						ME	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	9 816 071 €	9 224 691 €	7 047 071 €	6 900 004 €	7 485 844 €	-1,3	-4,01 %
RECETTES DE GESTION (hors R76 & R77)	9 430 369 €	8 779 387 €	8 785 669 €	8 801 693 €	7 199 280 €	-1,3	-4,16 %
dont fiscalité directe locale (R731)	3 178 809 €	3 411 381 €	3 808 170 €	3 850 883 €	3 059 264 €	0,9	+3,6 %
dont dotations & participations (R74)	2 305 876 €	2 402 991 €	2 024 294 €	1 999 845 €	1 835 349 €	-0,5	-5,94 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 212 501 €	8 556 195 €	6 507 303 €	6 676 330 €	7 659 372 €	-1,2	-3,71 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66 & D67)	8 082 439 €	8 408 419 €	6 071 313 €	6 484 062 €	6 921 200 €	-1,2	-5,8 %
dont dépenses de personnel (D012)	1 809 880 €	2 041 362 €	2 034 870 €	2 170 782 €	2 379 280 €	0,5	+5,87 %
ÉPARGNE DE GESTION	404 154 €	370 034 €	714 340 €	307 481 €	230 020 €	-0,2	-12,31 %
Frais financiers	88 782 €	86 062 €	77 084 €	71 370 €	88 978 €	0,0	+1,2 %
Solides financiers et exceptionnels	285 178 €	383 824 €	-388 908 €	-77 111 €	249 834 €	-0,0	-1,46 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	603 570 €	668 466 €	230 768 €	218 974 €	420 035 €	-0,2	-8,65 %
Amortissement du capital de la dette	172 673 €	272 458 €	260 370 €	317 968 €	588 237 €	0,4	+36,43 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	430 897 €	396 008 €	-40 602 €	-88 992 €	-178 202 €	-0,6	
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	430 897 €	396 008 €	-40 602 €	-88 992 €	-178 202 €	-0,6	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	488 939 €	872 779 €	878 585 €	2 283 612 €	3 389 854 €	3,7	+49,83 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	383 045 €	182 589 €	371 852 €	1 735 028 €	2 138 510 €	1,8	+55,72 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	0 €		
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	1 003 381 €	1 931 001 €	1 810 044 €	1 259 710 €	2 189 363 €	0,6	+8,15 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	1 931 000 €	1 810 043 €	1 828 709 €	2 189 364 €	2 38 975 €	-1,7	-30,91 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	2 721 957 €	2 440 468 €	2 189 127 €	1 829 591 €	3 046 096 €	0,3	-2,87 %

• Explications

① Soldes financiers exceptionnels : 249 994 €

② Accroissement du capital de la dette : 598 237 €

Depuis le transfert de deux compétences culturelles de la ville de Falaise, la Communauté de communes doit reverser à cette collectivité l'emprunt contracté pour les travaux de modernisation de la médiathèque. La communauté de communes a délibéré sur ce principe de remboursement d'emprunt lors de son conseil du 09/12/08. Ce reversement s'effectuait par le biais du compte 62878 pour la totalité de l'annuité jusqu'en 2015.

Suite à une demande de la trésorerie de Falaise, la Cdc a dû régulariser le montant du capital de cet emprunt de 2008 à 2015 soit 239 250 € par un jeu d'écritures ci-dessous :

Investissement dépenses		Fonctionnement recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
168741	239 250 €	773	239 250 €

Sans régularisation l'édition du compte de gestion 2016 n'aurait pas été possible.

③ Epargne brute

L'autofinancement brut doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel, de disposer du financement propre pour les investissements à réaliser.

Or, l'analyse financière menée sur les comptes administratifs 2012-2016 met en évidence une faiblesse caractérisée et qui s'aggrave, sur la période 2014-2016, de la capacité d'autofinancement brute (CAF).

En conséquence, la CAF brute s'est avérée insuffisante pour couvrir le remboursement de la dette bancaire en capital et permettre à la Communauté de communes de dégager un autofinancement pour le financement de ses équipements.

Au-delà de ce constat, les tensions financières enregistrées résultent plus particulièrement de l'effet ciseaux entre l'augmentation des recettes de gestion qui progressent de 5,53 % entre 2014 et 2016 (soit 1,83 % en moyenne annuelle) alors que, dans le même temps, les charges de gestion augmentent de manière significative pour atteindre 14 % sur la même période et correspondant à une augmentation moyenne annuelle de 4,66 %.

Outre le peu de recours à l'emprunt, le financement des investissements a également été assuré par une ponction sur le fonds de roulement de la Communauté de communes du Pays de Falaise.

④ Capacité de désendettement (en années)

2012	2013	2014	2015	2016
4,50	6,18	9,04	8,79	7,25

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

La capacité de désendettement de la communauté de communes est de 7,25 années en 2016. En moyenne, une collectivité emprunte sur une durée de 15 ans. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en générale pour les années futures.

Mais, plus que la valeur de ce seuil, il faut regarder son évolution. De 2012 à 2016, notre établissement est passé de 4,5 années à 7,25 années, avec une capacité à 9,04 années en 2014.

En conclusion, il est paradoxalement plus dangereux d'avoir une capacité de désendettement en progression, quand bien même la collectivité serait en dessous des seuils d'alerte, que d'avoir une capacité de désendettement élevée mais stabilisée.

• Définition

- **Epargne de gestion** : Correspond à la différence entre les produits courants et les charges courantes, hors opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.
- **Epargne brute** : Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.

• Constat

La rétrospective financière de fonctionnement 2012-2016 fait apparaître globalement une évolution beaucoup plus faible des recettes que des dépenses. C'est le fameux « effet ciseaux » qui s'est toutefois infléchi en 2015.

Pour les recettes, le ralentissement de la progression des bases fiscales et la baisse drastique de la DGF expliquent cette situation. L'amélioration de 2015 et surtout 2016, provient de deux facteurs : recettes de gestion et fiscalité.

Pour les dépenses, la hausse s'est accélérée à partir de 2015 avec des charges nouvelles liées à des opérations et du fait de l'augmentation des charges de personnel, dues aux nouvelles missions imposées par l'Etat et compétences exercées par la Communauté de communes.

Les facteurs ont engendré une épargne nette négative s'élevant à 98 992 € en 2015 et de 178 202 € en 2016. Alors que cette même épargne s'élevait à 430 897 € en 2012 et 396 038 € en 2013.

• Projection 2017

Elle confirme la tendance observée sur la rétrospection 2012-2016 qui perdure du fait de deux facteurs exogènes à la collectivité.

- D'une part, la poursuite de la baisse de la DGF qui dégrade notre situation financière. La perte 2016 a été de 389 891 € contre 257 368 € en 2015. La perte de 2017 de DGF sera divisée par deux mais on en ignore encore le montant. La perte cumulée depuis 2014 représente 5% de nos recettes réelles de fonctionnement.
- D'autre part, la prorogation des exonérations de taxes d'habitation et foncière décidée par l'Etat. Ces décisions risquent d'avoir encore des effets sur nos bases d'impositions avec la stagnation du produit fiscal.

A ce rythme, malgré l'augmentation de la fiscalité en 2016, l'autofinancement net risque de rester négatif. Il conviendra donc de prendre des mesures nécessaires au rétablissement de cette ressource.

Focus sur les principaux ratios – tableau ci-après.

• CA 2015 & 2016 - Principaux ratios

EQUILIBRES FINANCIERS		CA 2015	CA 2016	VARIATION ANNUELLE MOYENNE DU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
PRINCIPAUX RATIOS				
ENDETTEMENT				
Endettement / Epargne brute (en années)	0,79 2016		7,36 2016	-17,49 %
Encours de la dette / Recettes de gestion	30,31 %		42,57 %	50,34 %
Encours de dette en € / habitant	47 €		106 €	58,27 %
Annuité de dette / Recettes de Gestion	6,72 %		9,32 %	62,78 %
RENTABILITE				
Depense de gestion en € / habitant	224 €		241 €	7,57 %
Profil des impôts directs en € / habitant	62 €		57 €	-7,03 %
Recettes de gestion en € / habitant	287 €		259 €	-9,76 %
Depenses de personnel / Depenses de gestion	30,74 %		34,53 %	1,33 %
Depenses de gestion-remb. de capitaux/recettes de gestion	59,27 %		105,02 %	5,79 %
INVESTISSEMENT				
Depenses d'équipement brutes en € / habitant	79 €		102 €	38,02 %
Depenses d'équipement brut / Recettes de gestion	30,35 %		52,89 %	57,29 %
EPARGNE				
Taux d'épargne de gestion	5,4 %		9,34 %	-30,21 %
Taux d'épargne brute	9,22 %		5,87 %	82,21 %
Taux d'épargne nette	-1,46 %		-2,45 %	69
EFFET DE CROISSANCE				
Coût de la dette (en % de CA)			30	
NOTE: L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE EST LA MÊME QUE CELLE DE LA DÉPENSE D'ÉQUIPEMENT BRUT (EN % DE CA).				
NOTE: L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE EST LA MÊME QUE CELLE DE LA DÉPENSE D'ÉQUIPEMENT BRUT (EN % DE CA).				
Résultat de clôture / Emprunt nouveau				-100 %

Les **recettes de gestion** évoluent de 5,3 % et s'établissent en volume à 7,2 M€ soit (249,8 € /hab.).

Les dotations et participations (R74) diminuent de 8,2 %. La DGF diminue de 11,8 %.

Les recettes fiscales augmentent de 3,1 %.

Les **dépenses de gestion** évoluent de 7,6 % et s'établissent en volume à 6,9 M€ soit (241,5 € /hab.).

Les dépenses de personnel (D012) augmentent de 9,6 %.

Les charges à caractère général (D011) augmentent de 20 %.

Les dépenses de gestion courante (D65) augmentent de 0,6 %.

Compte tenu des évolutions des dépenses et recettes de gestion :

L'épargne de gestion diminue de 35 %.

En prenant en compte les **frais financiers**, l'épargne brute augmente de 91,8 %.

En prenant en compte le remboursement du capital de la dette, l'**épargne nette** est négative. Elle est stable sur la période, et représente 5 % des dépenses d'équipement brut.

Les **dépenses d'investissement** (hors dette) s'établissent à 3,9 M€ (soit 135,6 € /hab.).

Parmi elles, les dépenses d'équipement représentent 97,1 % et ressortent en hausse de 66,3 %.

Les **recettes d'investissement** (hors dette) s'établissent à 2,1 M€ (soit 74,6 € /hab.).

Parmi elles, les subventions représentent 78,9 % et ressortent en baisse de 0,6 %.

Le volume d'emprunt est de 0 M€ (0 € /hab.) et en moyenne sur la période de 0,8 M€.

Le **solde de clôture** est en baisse.

L'**endettement** s'établit à 3,0 M€ (soit 106,3 € /hab.), est en hausse de 58,3 % sur la période et la capacité de désendettement est de 7,2 années.

● **Conclusion sur notre situation financière**

La situation financière de la Communauté de communes du Pays de Falaise se dégrade sous le double effet de la diminution de la DGF et de la quasi-stagnation des recettes fiscales, effet collatéral de la baisse de l'impôt sur le revenu pour certains contribuables décidé par le gouvernement. Ces deux catégories représentent 73 % des recettes de fonctionnement de la Communauté de communes du Pays de Falaise.

Parallèlement, les dépenses augmentent plus rapidement du fait de choix de gestion et de contraintes souvent imposées par l'Etat.

Les ratios présentés ci-dessus démontrent que les indicateurs financiers restent faibles et attestent de la pauvreté structurelle de la Communauté de communes.

Les efforts importants entrepris en 2016 ne feront que limiter cette dégradation, car la baisse des dotations de l'Etat, même amoindrie, pèsera durablement sur la section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement continueront à être maîtrisées pour préserver durablement les équilibres budgétaires et espérer, ainsi, pouvoir mettre en œuvre une politique d'investissement sans recourir forcément à l'emprunt.

➤ **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

Informations préalables :

1. Le résultat provisoire du compte administratif 2016.

	RESULTAT CA 2015	affectation obligatoire année 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTE A REALISER 2016		SOLDE DES RESTES A REALISER 2016	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	1 410 071,46 €		2 344 414,99 €	Dépenses	607 082,76 €	313 662,24 €	620 681,29 €
				Recettes	920 745,00 €		
FUNCTIONNEMENT	783 281,82 €		230 772,76 €			- €	1 014 054,58 €

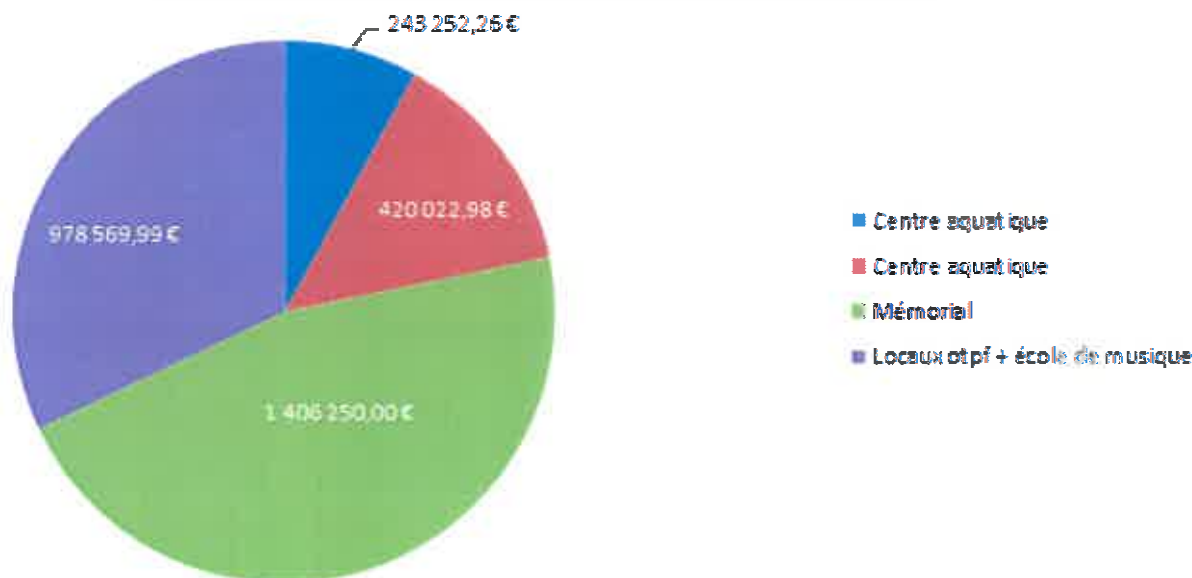
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	1 014 054,58 €
Affectation obligatoire :	620 681,29 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) fonctionnement recette	393 373,29 €
Total affecté au c/1068 : investissement recette	620 681,29 €

Au compte administratif 2015, le résultat de fonctionnement s'élevait à 5 252 € !

2. L'état de la dette :

- o au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette pour le budget principal s'élevait à 3 048 095 €
- o L'annuité totale pour 2017 sera de 436 925 € (capital : 366 518 € ; intérêts : 70 407 €). Cet encours total représente 108 €/habitant (sur la base d'une population totale de 28 160 habitants).

CAPITAL RESTANT DU DU BUDGET PRINCIPAL (au 01/01/2017)



Budget Atelier Relais 93106

N° EMPRUNT	ORGANISME PRETEUR	OBJET DE LA DETTE	TYPE DE TAUX	TAUX	DUREE	FIN EMPRUNT	PERIODE DE REMBOURSEMENT	ANNEE D'ENCAISSEMENT ENT	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2017	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2018	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2019	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2020	INTERETS REGLES 2017 Estimation	CAPITAL REMBOURSE 2017
MIN260450EUR/0276609	DEXIA	TARIFERAI S + STATION	fixe Euribor 3 mois marge 0,15%	0,681x référence	16 ans	2025	TRIMESTRIELLE	2008	2 376 319,00 €	1 287 172,70 €	1 089 146,10 €	891 119,50 €	683 082,90 €	8 183,45 €	198 026,60 €
LTD502/00	CACIR	ALUIS	TAM +0,049 %		14 ans	15/01/2024	Annuelle	2007	6 195 000,00 €	2 913 930,00 €	2 551 250,00 €	2 172 020,00 €	1 775 490,00 €	5 000,00 €	346 850,00 €
A06C00078	CAISSE EPARGNE	Extension TARIFERAI S + STATION FILIALSPORT	REVISABLE TIB 3 MOIS	3,38%	15 ANS	21/01/2022	TRIMESTRIELLE	2006	3 000 000,00 €	982 369,01 €	761 701,43 €	534 722,42 €	301 251,43 €	38 773,80 €	214 531,61 €
TOTAL									5 183 471,73 €	4 402 097,53 €	3 597 861,92 €	2 769 834,33 €	51 457,25 €	759 408,21 €	

Budget Expansia 93115

N° EMPRUNT	ORGANISME PRETEUR	OBJET DE LA DETTE	TYPE DE TAUX	TAUX	DUREE	FIN EMPRUNT	PERIODE DE REMBOURSEMENT	ANNEE D'ENCAISSEMENT ENT	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2017	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2018	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2019	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2020	INTERETS REGLES 2017	CAPITAL REMBOURSE 2017
4534750	Caisses Epargne	financement	fixe	1,43	5 ans	15/10/2020	annuelle	01/10/2015	228 833,00 €	136 156,74 €	91 400,67 €	46 018,02 €	- €	2 524,13 €	44 138,13 €
TOTAL									228 833,00 €	136 156,74 €	91 400,67 €	46 018,02 €	- €	2 524,13 €	44 138,13 €

Budget Méthanéa 93165

N° EMPRUNT	ORGANISME PRETEUR	OBJET DE LA DETTE	TYPE DE TAUX	TAUX	DUREE	FIN EMPRUNT	PERIODE DE REMBOURSEMENT	ANNEE D'ENCAISSEMENT ENT	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2017	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2018	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2019	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2020	INTERETS REGLES 2017	CAPITAL REMBOURSE 2017
8385991	Caisses Epargne	Financement	fixe	2,29	5 ans	15/10/2018	Trimestrielle	20/09/2013	397 909,00 €	397 909,00 €	397 909,00 €	- €	- €	9 111,91 €	- €
TOTAL									397 909,00 €	397 909,00 €	397 909,00 €	- €	- €	9 111,91 €	- €

Budget Martinia

N° EMPRUNT	ORGANISME PRETEUR	OBJET DE LA DETTE	TYPE DE TAUX	TAUX	DUREE	FIN EMPRUNT	PERIODE DE REMBOURSEMENT	ANNEE D'ENCAISSEMENT ENT	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2017	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2018	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2019	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2020	INTERETS REGLES 2017	CAPITAL REMBOURSE 2017
4534750	Caisses Epargne	Financement	fixe	1,43	5 ans	15/10/2020	annuelle	01/10/2015	67 363,80 €	40 978,86 €	27 508,70 €	13 849,96 €	- €	759,68 €	13 284,18 €
8385991	Caisses Epargne	Financement	fixe	2,29	5 ans	15/10/2018	Trimestrielle	20/09/2013	451 985,00 €	451 985,00 €	451 985,00 €	- €	- €	10 949,66 €	- €
L1070228	CAGR	Acquisition terrain	fixe	1,40%	10 ans	15/11/2016	Annuelle	15/11/2007	311 000,00 €	311 000,00 €	311 000,00 €	311 000,00 €	- €	6 000,00 €	- €
TOTAL									803 963,85 €	790 493,79 €	603 849,56 €	354 849,96 €	- €	37 109,34 €	13 284,18 €

Budget Ariana 93105

N° EMPRUNT	ORGANISME PRETEUR	OBJET DE LA DETTE	TYPE DE TAUX	TAUX	DUREE	FIN EMPRUNT	PERIODE DE REMBOURSEMENT	ANNEE D'ENCAISSEMENT ENT	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2017	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2018	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2019	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2020	INTERETS REGLES 2017	CAPITAL REMBOURSE 2017
4534750	Caisses Epargne	Financement	fixe	1,43	5 ans	15/10/2020	annuelle	01/10/2015	9 812,60 €	5 969,23 €	4 007,08 €	2 017,47 €	- €	110,66 €	1 935,05 €
8385991	Caisses Epargne	Financement	fixe	2,29	5 ans	15/10/2018	Trimestrielle	20/09/2013	300 106,00 €	300 106,00 €	300 106,00 €	- €	- €	6 873,44 €	- €
TOTAL									309 918,60 €	306 075,23 €	304 113,08 €	2 017,47 €	- €	6 984,09 €	1 935,05 €

Budget Principal 93100

N° EMPRUNT	ORGANISME PRETEUR	OBJET DE LA DETTE	TYPE DE TAUX	TAUX	DUREE	FIN EMPRUNT	PERIODE DE REMBOURSEMENT	ANNEE D'ENCAISSEMENT ENT	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2017	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2018	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2019	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2020	INTERETS REGLES 2017	CAPITAL REMBOURSE 2017
210734	CREDIT LOCAL	CENTRE AQUATIQUE	EURIBOR		15 ans	01/12/2019	Annuelle	2005	1 000 000,00 €	164 941,01 €	83 888,87 €	- €	- €	9 863,88 €	78 311,25 €
226571	CREDIT LOCAL	CENTRE AQUATIQUE	variable	3,97%	15 ans	01/12/2019	Annuelle	2005	1 000 000,00 €	356 699,58 €	290 843,14 €	222 352,49 €	151 122,21 €	16 693,58 €	69 923,45 €
MON 504155EUR/504154/1901	LA BANQUE POSTALE	MEMORIAL	fixe	2,07%	20	01/09/2035	Trimestrielle	2015	1 500 000,00 €	1 331 250,00 €	1 256 250,00 €	1 181 250,00 €	1 106 250,00 €	28 577,18 €	75 000,00 €
4385307	CAISSE L'EPARGNE	Rég 2 emprunts crédits agricole (fora ux épiferales)	fixe	1,65%	8 ans	2023	Trimestrielle	2015	1 235 000,00 €	828 686,65 €	676 314,82 €	521 413,29 €	363 940,03 €	15 222,19 €	149 883,37 €
TOTAL									2 681 577,16 €	2 307 286,83 €	2 035 015,78 €	1 621 812,24 €	70 406,83 €	366 518,07 €	
TOTAL GENERAL TOUTS BUDGETS									9 509 153,20 €	8 293 310,81 €	5 895 763,15 €	4 391 146,57 €	157 593,55 €	1 185 283,64 €	

Le budget 2017 s'articulerait autour de 3 priorités :

- 1) Une augmentation des taux d'imposition devenue nécessaire pour reconstituer notre capacité d'autofinancement, assurer le maintien des services et mettre en œuvre les actions du futur projet de territoire ;
- 2) Les dépenses de fonctionnement continueront à être maîtrisées pour permettre la reconstitution de notre épargne de gestion ;
- 3) La maîtrise du stock de la dette pour conserver une capacité d'emprunt.

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

● **Les recettes**

Les recettes de fonctionnement devraient diminuer par rapport à 2016 compte tenu de la perte de DGF et de la stagnation du FPRIC.

Par ailleurs, il est de plus en plus difficile de prévoir les recettes, même à quelques semaines du vote du budget primitif.

Des informations ont été demandées à la Direction Générale des Finances Publiques mais sans résultat (pas d'éléments avant la fin de février).

● **Les dépenses de fonctionnement**

Principales dépenses 2017 :

1. Dépenses de personnel.....	2 535 000 €
2. Attribution de compensation.....	1 435 500 €
3. Contingent incendie.....	608 518 €
4. Subventions aux associations.....	540 000 €
5. Contribution Récréa.....	519 529 €
6. Indemnités élus.....	118 500 €
7. Programme Local de l'Habitat + Aire d'Accueil des Gens du Voyage.....	101 083 €
8. Intérêts de la dette.....	70 407 €
TOTAL	5 928 537 €

Monsieur Cassiaux précise que ces dépenses représentent 80 % du budget de la Communauté de communes et que ces dépenses sont incompressibles, ou très peu. De plus, il indique que les 20 % restant équivalent à la somme d'environ 1,5 million d'euros.

Monsieur Garcia demande à quoi correspond la ligne d'attribution de compensation. Monsieur Macé répond qu'il s'agit des attributions versées aux communes.

Monsieur Cassiaux reprend qu'à cette somme de 1 435 500 €, il faut ajouter le FNGIR (Fond National de Garantie Individuelle des Ressources) qui pourrait être revu à la hausse en 2017 (143 153 € pour 2016).

➤ **L'INVESTISSEMENT**

● **Les recettes d'investissement**


En 2017, la CCPF ne prévoit pas, pour l'instant, de recourir à l'emprunt sauf pour l'acquisition du siège social.

Les recettes n'atteindront pas le niveau 2015-2016 car les investissements seront moindres. La recherche active de subventions sera notre préoccupation. A travers la DETR, le Fonds de Soutien à l'Investissement Public, le Contrat de Territoire, la CCPF pourra envisager de mener à bien ses différents projets.

• Antenne médiathèque à Morteaux-Couliboeuf (DSIL+CD14).....	125 000 €
• Mémorial : reste à réaliser 2016	
• subvention Etat.....	127 051 €
• Remboursement TVA.....	793 694 €
• Médiathèque Falaise : DGD.....	16 600 €
• Tourisme :	
• Char : Mémorial Caen	22 500 €
• Signalétique touristique.....	7 461 €
TOTAL	1 092 306 €

• Les dépenses d'investissement

En 2017, les principales opérations d'investissement seront :

1. Acquisition et extension du siège social.....	710 000 € TTC
2. Construction antenne médiathèque à Morteaux-Couliboeuf	600 000 € TTC
3. Achever l'opération Mémorial des Civils	590 760 € TTC
4. Dotation patrimoine et voirie (fin période triennale)	370 000 € TTC
5. Investissement au centre aquatique (suivant PPI).....	174 042 € TTC
6. Programme local de l'habitat	144 700 € TTC
7. Médiathèque de Falaise	32 500 € TTC
8. Tourisme (signalétique, travaux base Pont d'Ouilly, rénovation Char)	108 699 € TTC
9. Mise en œuvre FISAC ^(*) (1ère année)	33 000 € TTC
 <p><i>(*) Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) = dispositif de l'état permettant d'accompagner financièrement des entreprises du commerce, de l'artisanat et du service, dans leurs travaux de modernisation, achat de matériel, etc...</i></p>	
10. Refonte site internet	27 900 € TTC
11. Service personnes âgées	16 600 € TTC
12. Acquisition matériel informatique	7 000 € TTC
13. Scot (impression documents).....	5 000 € TTC
14. Acquisition mobilier ADS.....	2 000 € TTC
TOTAL	2 822 201 € TTC

➤ LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Les engagements pluriannuels de la Communauté de communes du Pays de Falaise (**PPI**) comprennent :

- L'acquisition et l'extension du Siège Social (**PPI**)
- L'éventuel agrandissement du bassin nordique du centre Aquatique (**PPI**)
- La construction d'une antenne médiathèque à Morteaux-Couliboeuf (**PPI**)
- La construction d'un foyer de jeunes travailleurs à Falaise (**PPI**)
- L'aménagement de la médiathèque de Falaise (**PPI**)
- Programme Local de l'Habitat (**PPI**)
- Les actions du Projet de Territoire.

Pour être précis, il faudra évoquer aussi les opérations liées au développement économique (acquisition de terrains, viabilisation des zones, construction de bâtiments industriels) et au transfert de compétences, sans oublier l'accompagnement financier des projets communaux structurants.

➤ **LES BUDGETS ANNEXES**

Les services de l'assainissement, des ordures ménagères, de la gestion des milieux aquatiques et protection des inondations font l'objet d'une individualisation budgétaire par la loi selon le principe du financement du service par l'utilisateur et non par le contribuable. C'est ainsi que produits et charges de ces services publics sont retracés dans des budgets annexes.

Pour les autres budgets, notamment en matière économique, la problématique est totalement différente.

En effet, le développement économique consiste, le plus souvent, à des opérations d'aménagement qui ont pour objet de produire des terrains à bâtir et/ou des bâtiments destinés à organiser l'espace.

Dans le cadre de ces opérations, la maîtrise d'ouvrage acquiert les terrains, les divise, les viabilise, les commercialise et, le cas échéant, édifie les bâtiments.

Le suivi de ces opérations dans le cadre d'un budget annexe répond aux souhaits de la Cour des Comptes, d'une part, de ne pas bouleverser l'économie du budget général des collectivités du fait de ces opérations et, d'autre part, d'individualiser les risques financiers propres à celles-ci.

Compte tenu de la demande de la juridiction financière, la description de ces opérations dans un budget annexe et via une comptabilité de stocks ne peut être remise en cause.

En outre, les dispositions fiscales spécifiques imposent que chaque opération d'aménagement de zone fasse l'objet d'un secteur distinct pour l'application des droits à déduction et d'une déclaration de TVA distincte.

Contrairement aux services publics industriels et commerciaux qui s'équilibrent annuellement, les budgets annexes relatifs aux opérations économiques s'étalent sur plusieurs années. Ce qui rend difficile l'équilibre financier.

Pourtant, un budget annexe doit être présenté, chaque année, en équilibre. C'est pour ces raisons que les opérations suivantes devront être financées par l'emprunt et/ou abondées par le budget principal.

- **Budget annexe sparc**

En cours d'élaboration.

- **Budget annexe déchets ménagers**

En cours d'élaboration.

- **Budget annexe gemapi**

Montant voté en octobre 2016 (54 970 €).

- **Budget annexe foyer jeunes travailleurs**

- Dépenses d'investissement : 258 550 € HT
- Recettes d'investissement : Emprunt PLAI.....185 470 €
Subvention79 080 €

- **Développement économique**

- **Budget zones d'activités économiques**

Fonctionnement dépenses :

- Création d'une ZAC : 267 000 €

- Viabilisation de la zone Martinia : 900 000 €
- Acquisition Méthanéa : 79 900 €
- Total 1 246 900 € HT**

Fonctionnement recettes :

- Création d'une ZAC : DETR 80 100 €
- Viabilisation de la zone Martinia : 306 000 €
- Total 386 100 € HT**

Résultat de fonctionnement - 860 800 €

- **Budget Ateliers**

Investissement dépenses :

- Construction de 2 ateliers sur Ariana : 580 000 €
- Acquisition immobilière sur zone de Guibray : 350 000 €
- Acquisition ateliers à la ville de Falaise : 385 000 €
- Total 1 315 000 € HT**

Investissement recettes :

- Construction de 2 ateliers sur Ariana : 205 000 €
- Acquisition immobilière sur zone de Guibray : 105 000 €
- Total 310 000 € HT**

Résultat d'investissement - 1 005 000 €

• **Etat de la dette**

- **Budget Ariana**

Capital restant dû au 31/12/2017 : 306 075 €

- **Budget Ateliers-Relais**

Capital restant dû au 31/12/2017 : 5 183 472 €

- **Budget Expansia**

Capital restant dû au 31/12/2017 : 136 157 €

- **Budget Martinia**

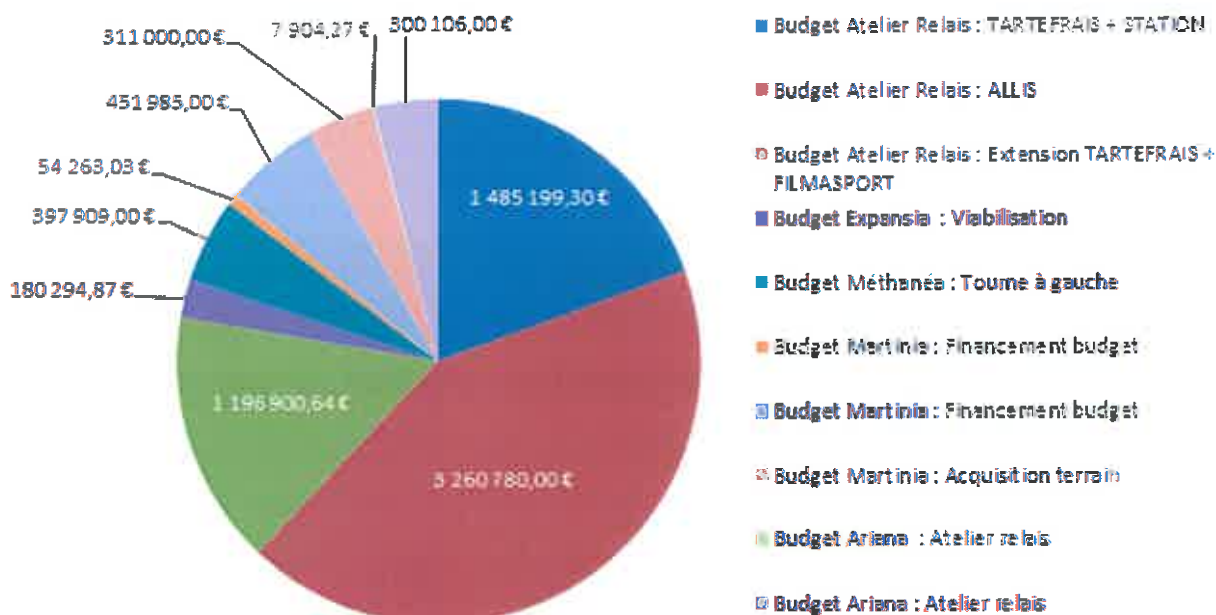
Capital restant dû au 31/12/2017 : 762 985 €

- **Budget Méthanéa**

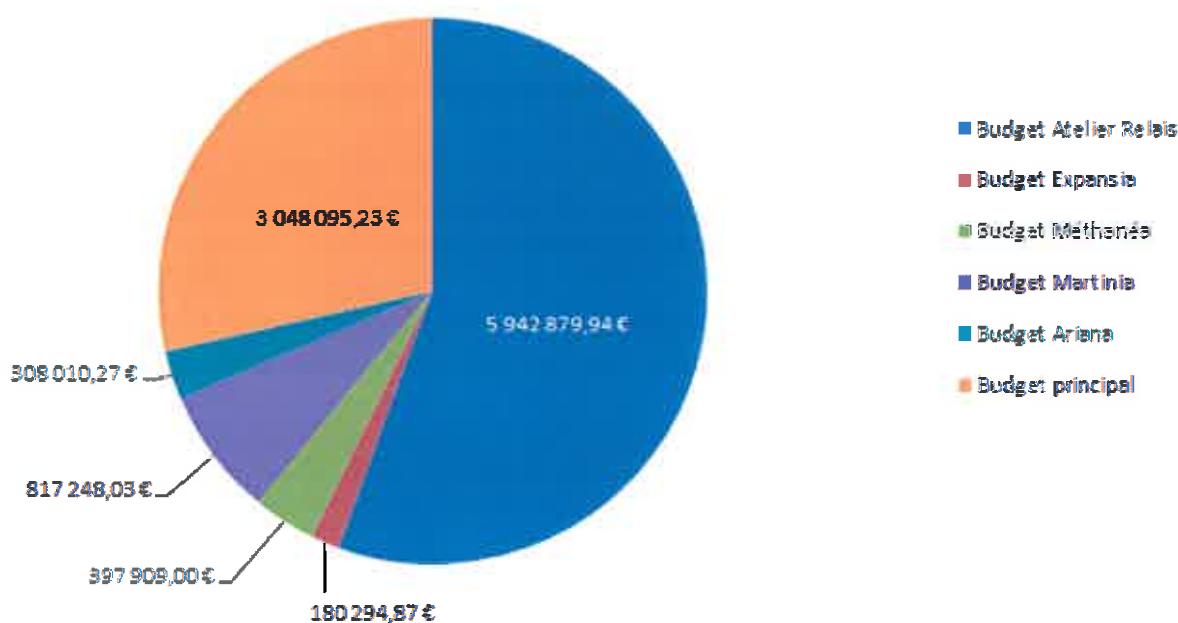
Capital restant dû au 31/12/2017 : 397 909 €

Total 6 786 598 €

CAPITAL RESTANT DU DES BUDGETS ANNEXES (AU 01/01/2017)



REPARTITION DU CAPITAL RESTANT DU PAR BUDGETS (au 01/01/2017)



• Valeur des immobilisations

Face à la dette, il convient d'indiquer la valeur de nos différentes immobilisations.

1) Bâtiments

- Tartefrais (1+2 + STEP) 2 808 061 €
- Metalu (Soumont St Quentin)..... 580 367 €
- 2 bâtiments (ITS + AMS) 350 000 €
- 4 bâtiments Expansia 900 000 €
- + Parts Caisse Epargne..... 3 405 000 €
- Total 8 043 428 € HT**

2) Zones

Expansia	1 025 000 €
Ariana	240 000 €
Martinia	1 800 000 €
Méthanéa	355 200 €
Total	3 420 200 €

TOTAL GENERAL (1+2)11 463 628 €

● Conclusion générale :

Une question : pourquoi sommes nous dans cette situation ?

Plusieurs réponses :

- Utilisation de l'excédent de fonctionnement pour financer des dépenses pérennes ;
- Absence de fiscalité jusqu'en 2016 ;
- Stagnation des bases après la réforme de la taxe professionnelle. Cette situation aurait nécessité des mesures concrètes à mettre en place dès 2011 ;
- Coût des services publics (choix politique) ;
- Baisse drastique de la DGF ;
- Des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes ;

A cela, Monsieur Leteurtre ajoute que la Communauté de communes a la charge des nouvelles compétences imposées par l'Etat.

Monsieur Garcia demande ce qu'il en est de la Zone Méthanéa. Monsieur Heurtin répond que le développeur avec lequel les agriculteurs travaillent en partenariat n'existe plus car il a été absorbé par sa maison mère et le choix a été fait de se séparer de ce groupe.

La raison de cette séparation est qu'il n'y avait pas de solutions techniques à ce jour notamment en termes de transport. De plus, il était difficile à trouver un équilibre financier car d'autres projets montés avec ce développeur ont montré qu'il n'y avait pas d'équilibre financier.

Il conclut sur le fait que le projet tel que prévu initialement n'a plus d'avenir. Le montage initial va prendre fin et une recherche de solutions plus adaptées va être lancée avec un montage et un positionnement géographique différent.

Monsieur Leteurtre indique que si l'usine de méthanisation ne voit pas le jour, la zone sera utilisée comme zone d'activités en extension de celle de Guibray.

Monsieur Gasnier revient sur la conclusion du DOB et notamment sur la stagnation des bases après la réforme de la taxe professionnelle et la phrase : « Cette situation aurait nécessité des mesures concrètes à mettre en place dès 2011 ». Etant Président en 2011, il pose la question de savoir ce qui n'a pas été fait et ce qui aurait dû l'être.

Monsieur Cassiaux répond qu'avant la réforme de la taxe professionnelle, en 2009 et 2010, le rendement de la Taxe professionnelle pour la Communauté de communes se situait entre 20 et 25 % avec une base à l'époque de 18 785 000 €. Avec 25 % d'augmentation des bases et l'application du taux correspondant, le produit fiscal est de 2 663 713 €. Avec la réforme de la taxe professionnelle, le produit fiscal n'est plus en rapport avec ce qui existait car c'est la CFE encore perçue actuellement qui a été divisée par 4. La base actuelle de la CFE est de 4 400 000 € sur laquelle est appliquée un taux de 24,08 %. Notre produit actuel est donc d'environ 1 million d'euros. La Communauté de communes connaît donc une chute de son produit fiscal. Or, la Communauté de communes n'a pas réévalué les différentes catégories de CFE, c'est-à-dire qu'elle n'a pas fait la réforme qu'il fallait pour augmenter les différentes catégories (aujourd'hui au nombre de 6). Elle s'est donc privée d'un produit.

Comme évoqué précédemment, il faut se souvenir que c'est le monde économique qui a porté les investissements et le fonctionnement. Il aurait été nécessaire que le contribuable apporte aussi sa contribution fiscale au fonctionnement de ces équipements.

Monsieur Macé pense qu'il ne faut pas regretter, étant donné que c'est une constatation *a posteriori*.

Monsieur Gasnier rappelle le contexte de l'époque et notamment que la Communauté de communes a navigué en plein brouillard au moment de cette réforme.

Monsieur Leteurtre répond qu'il ne s'agit pas de critiquer les décisions. Néanmoins, dans le même ordre d'idée, il souhaite signaler que la Communauté de communes a perdu 1 million de base lors du calcul final en 2016 (19 millions au lieu de 20). Il explique que cela est la conséquence, sur les bases, des exonérations de la taxe d'habitation. Ce sont 60 000 € qui ont été perdus du fait de la diminution de cette base. Ces éléments expliquent qu'il ne s'agit pas d'augmentation des dépenses mais bien d'une baisse des bases et notamment celle de la DGF qui engendrent des difficultés.

Monsieur Leteurtre précise que la Communauté de communes ne peut rester dans une situation de CAF négative pour la 4^{ème} année ; il faut absorber une nouvelle fois, une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, (200 000 € encore cette année). En cumulé, cela représente une perte de plus d'1 million d'euros en DGF. L'Etat s'est désengagé dans beaucoup de domaines. Il va falloir prendre les problèmes à bras le corps.

Monsieur Macé rappelle que lors de la mise en place de la fiscalité, c'est la somme de 150 000 € qui était escomptée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017 qui s'est organisé autour :

- des éléments de la loi de finances 2017,
- des principales orientations pour le Budget Primitif 2017,
- des axes de la politique financière de la Communauté de communes,
- des projets d'investissements.

FINANCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ACQUISITION D'UN BATIMENT

Monsieur Macé explique que la Communauté de communes a été sollicitée par un porteur de projet afin de l'accompagner sur le volet immobilier lors du rachat d'une entreprise.

L'intervention de la collectivité va permettre à l'entreprise de réduire le montant de son loyer de près d'un tiers par rapport au loyer actuel et donc, pendant quelques années, de renforcer sa trésorerie et de l'aider à maintenir les 20 salariés sur le territoire.

La Communauté de communes, pour cela, doit acquérir un bâtiment de 1 829 m² construit sur un terrain de 7 296 m² en 2005 au prix de 350 000 €. Pour la réalisation de ce projet, la DETR serait sollicitée à hauteur de 105 000 €.

Monsieur Leteurtre relève qu'il s'agit d'une action typique pour l'aide au maintien de l'emploi sur le territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'acquérir un bâtiment de 1 829 m² sur la parcelle cadastrée section n° ZH 98, 109 & 120 d'une superficie de 7 296 m² pour un montant de 350 000 € auprès de la SCI Minade.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - solliciter des subventions au meilleur taux possible, auprès des partenaires financiers susceptibles d'intervenir dans ce type d'opération,
 - signer l'acte authentique ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.
- **PRECISE** que les études Gaullier - Lebras-Fessard - Leleu et Morin, notaires à Falaise, sont chargés de ce dossier, étant spécifié que Maître MORIN rédigera l'acte correspondant.
- **S'ENGAGE** à imputer les dépenses correspondantes au budget annexe Ateliers-Relais.

FINANCES - DETR

Monsieur Macé fait part que les dossiers suivants sont proposés pour la dotation d'équipement des territoires ruraux :

- Construction de la médiathèque de Morteaux-Couliboeuf,
- Achat d'un bâtiment industriel,
- Construction du Foyer Jeunes Travailleurs,
- Réalisation des travaux d'accessibilité de la salle derrière l'Office de Tourisme.

PROJET N°1 CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE DE MORTEAUX-COULIBOEUF

Le conseil communautaire a, par délibération du 31 mars 2016, approuvé l'opération de construction de la médiathèque de Morteaux-Couliboeuf afin de poursuivre la constitution d'un réseau de lecture publique sur le territoire communautaire. Après Pont d'Ouilly et Potigny, c'est l'Est du territoire qui bénéficiera ainsi d'une médiathèque de proximité. Le montant de l'opération est estimé à 725 000 € HT. Cette opération bénéficie d'une dotation exceptionnelle au titre du Dotation au Soutien de l'Investissement local. Cette aide étant cumulable avec la DETR, il est proposé de solliciter également cette dotation pour 2017.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Communauté de communes		145 500 €	20 %
État	DETR	355 000 €	49 %
Subventions exceptionnelles	FSIL	217 500 €	30 %
Région		7 000 €	1 %
TOTAL H.T		725 000 €	100 %

PROJET N° 2 - ACHAT D'UN BATIMENT INDUSTRIEL

Comme évoqué plus haut, la Communauté de communes a été sollicitée par un porteur de projet afin de l'accompagner sur le volet immobilier lors du rachat d'une entreprise.

L'intervention de la collectivité permettra à l'entreprise de réduire le montant de son loyer et ainsi de renforcer sa trésorerie et de l'aider à maintenir les 20 salariés sur le territoire (le montant du loyer sera défini en fonction des aides obtenues).

Pour cela la Communauté de communes, doit acquérir un bâtiment de 1 829 m² construit sur un terrain de 7 296 m² en 2005 au prix de 350 000 €. La collectivité attend l'avis du service du Domaine.

Plan de financement :

- Communauté de communes : 245 000 €
- DETR : 105 000 €
- Coût Total : 350 000 €

PROJET N° 3 – CONSTRUCTION DU FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

Le conseil communautaire a approuvé le projet de création d'un foyer de jeunes travailleurs par délibérations successives des 17 décembre 2012 (création FJT), 19 décembre 2013 (projet FJT inscrit dans le PLH) et 9 juillet 2015 (approbation du plan de financement).

Il est proposé de solliciter également une subvention DETR, sous réserve toutefois de compatibilité avec le programme d'investissement d'avenir de la Caisse des Dépôts et Consignations (en attente de réponse de la part de l'Etat).

Le nouveau plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Communauté de communes		19 500 €	1%
Emprunts	Emprunts PLAI et Logilliance	337 500 €	19%
Sous-total 1		357 000 €	20 %
Union européenne	LEADER	30 000 €	2%
État	DETR	239 500 €	13%
Subventions exceptionnelles	Appel à projet de la Caisse	650 000 €	36%
Région	Contrat cadre d'action	150 000 €	8%
Département		208 500 €	12%
Autres (à préciser)	CAF	150 000 €	8%
Sous-total 2		1 428 000 €	80%
TOTAL H.T		1 785 000 €	100%

PROJET N°4 – AMENAGEMENT D'UNE SALLE D'ACCUEIL MUTUALISEE DESTINEES

Depuis de nombreuses années subsiste à Falaise un besoin bien identifié en matière d'accueil des groupes scolaires visitant les sites touristiques, en particulier sur le temps du midi, notamment lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises et ne permettent pas la prise du déjeuner des enfants en extérieur. A l'heure actuelle ces derniers sont dirigés vers les halles de Falaise situées en centre-ville. Si cette solution a le mérite d'exister, elle reste mal adaptée que ce soit en termes de confort d'accueil que de proximité avec la place Guillaume-le-Conquérant où sont situés les principaux sites touristiques.

Avec l'explosion de la fréquentation du château médiéval (près de 79 000 visiteurs en 2016 soit + 72 % depuis 2013) et l'ouverture du Mémorial des Civils dans la Guerre en mai 2016, qui prévoit à terme près de 15 000 visiteurs groupes, la réponse à ce besoin va devenir un vrai enjeu touristique et économique. En effet, les groupes scolaires représentent une clientèle importante pour l'ensemble des sites falaisiens (Musée des Automates et office de Tourisme inclus) et la qualité de l'accueil (sécurité, infrastructures...) demeure un facteur important dans le choix d'une sortie scolaire par les enseignants au même titre que la proposition pédagogique. De surcroît, les acteurs souhaitent développer des produits à la journée incluant donc un lieu d'accueil durant la pause méridienne.

Dans un marché aussi concurrentiel, il est donc primordial pour la collectivité, d'assurer le développement de la clientèle touristique, dont la consommation est estimée à plus de 7 millions d'euros. Cette intervention s'inscrit dans la politique de développement touristique communautaire menée depuis plusieurs années et qui s'est traduite par de nombreux investissements publics (Mémorial des Civils, aménagement de l'Office de Tourisme, restauration du château, campings municipaux...).

Descriptif de l'investissement :

En 2011, la CdC du Pays de Falaise a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier situé aux 3 et 5 de la place Guillaume-le-Conquérant à Falaise. En 2014 – 2015 une grande partie de cet ensemble a été aménagée pour accueillir les nouveaux locaux de l'Office de Tourisme ainsi que des sanitaires publics pour un montant d'environ 650 000 € TTC.

L'aile nord de cet ensemble (dont 30 m² ont été transformés en sanitaires publics) situé à moins de 100 m des principaux sites touristiques, comporte encore un volume libre de près de 264 m² réparti sur 4 étages.

L'opération consisterait donc en l'aménagement d'une partie de ce bâtiment (a minima rez-de-chaussée) afin d'en faire un lieu d'accueil pour les scolaires sur le temps du midi, durant la pause déjeuner mais également dans le cadre d'ateliers spécifiques. Ce lieu serait ensuite mis à disposition des différents sites touristiques qui en assumeraient les charges de fonctionnement.

La principale contrainte de cette opération concerne les conditions d'accessibilité au bâtiment considérant :

- la topographie de la place et les différences de niveaux,
- la requalification du bâtiment construit selon les normes des années 1950 et qui présente notamment des demi-paliers.

Le plan de financement est le suivant :

- Communauté de communes : 228 400 €
- DETR : 61 000 €

Monsieur Gasnier, faisant partie de la Commission DETR, indique que les projets sont nombreux. Par conséquent, il demande ce qui adviendra des projets si la DETR n'est pas obtenue.

Monsieur Leteurtre répond qu'il reviendra vers les élus en Conseil Communautaire afin de statuer sur l'avenir de ces projets. Néanmoins, il se dit optimiste dans le sens où la Communauté de communes sera la première à signer le contrat de ruralité avant les élections.

Concernant le projet de Médiathèque à Morteaux-Couliboeuf, il rappelle que c'est un engagement qui date, notamment pour équilibrer le territoire et qu'il existe à ce jour un financement de 80 % et qu'il faut profiter de cette opportunité. Pour la part fonctionnement, Monsieur Leteurtre indique avoir informé les services qu'il sera fait à coût constant.

Madame Dewaële-Canouel rappelle que les communes ont reçu un mail de Monsieur Delaunay, leur demandant le recensement des projets éligibles à la DETR, dans le cadre du projet de territoire. Elle précise néanmoins que les dossiers DETR restent à déposer par les communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la réalisation des opérations suivantes :

- le projet de construction de la médiathèque de proximité de Morteaux-Couliboeuf afin de parfaire le maillage du territoire en terme de lecture publique
 - le coût de l'opération s'élève à 725 000 € HT
 - le plan de financement est le suivant :
 - Communauté de communes : 145 500 € HT
 - Etat (DETR) : 355 000 € HT
 - Etat (DSIL) : 127 500 €
 - Région : 7 000 €

- le projet d'acquisition d'un bâtiment industriel permettant la mise en location auprès d'un entrepreneur
 - Le coût de l'opération est estimé à 350 000 € HT
 - Le plan de financement est suivant :
 - Communauté de communes : 245 000 € HT
 - DETR : 105 000 € HT

- la construction d'un Foyer Jeunes Travailleurs permettant de répondre à une demande d'accueil des stagiaires, jeunes en formation.
 - Le coût de ces travaux est de 1 785 000 € HT
 - Le plan de financement est le suivant :
 - Communauté de communes : 357 000 € HT
 - DETR : 239 500
 - Leader : 30 000 € HT
 - Caisse des Dépôts : 650 000 € HT
 - Contrat cadre d'action territoriale : 150 000 €
 - Département : 208 500 €
 - CAF : 150 000 €

- la réalisation de travaux d'accessibilité pour la mise en place d'une salle d'accueil mutualisée (Château et Mémorial des Civils) pour les scolaires.
 - Le coût de l'opération est estimé à 290 000 €
 - Le plan de financement est le suivant :
 - Communauté de communes : 228 400 €
 - DETR : 61 600 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à :

- solliciter auprès de l'Etat, les subventions correspondantes au titre de la DETR ;
- fixer, par arrêté, le plan de financement de l'opération si d'autres subventions peuvent être obtenues ;
- signer tout document utile relatif à ce dossier.

➤ **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes aux budgets des exercices au cours desquels elles seront constatées.

FINANCES - BUDGET ANNEXE MARTINIA – PROLONGATION D'UN EMPRUNT – AVENANT

Madame Dewaële-Canouel expose que les travaux de viabilisation de la zone Martinia ayant pris du retard, il est nécessaire de reconduire le remboursement du capital de l'emprunt LT 070228 du crédit agricole pour une durée de trois ans. Par conséquent un avenant à cet emprunt sera nécessaire dans les conditions suivantes : capital de 311 000 € au taux fixe de 0,40 % - frais de dossier : 250 € - remboursement du capital à terme échu au 15/11/19.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de prolonger l'emprunt pour 3 années supplémentaires c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre 2019 ;
- **ACCEPTTE** le taux fixe proposé et s'élevant à 0,40 % (+ 250 € frais de dossier).

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat ou l'avenant correspondant et tout document utile se rapportant à cette opération.
- **PRECISE** que cette opération sera imputée sur le budget annexe Martinia.

FINANCES - SIEGE SOCIAL – ACQUISITION D'UN BATIMENT – EMPRUNT A REALISER

Monsieur Macé explique que pour permettre l'acquisition du bâtiment, siège de la Communauté de communes, la collectivité doit réaliser un emprunt. Après consultation, la Caisse d'Épargne propose l'offre de prêt suivante :

- Capital emprunté : 500 000 €
- Type de prêt : taux fixe à 1,11 %
- Durée : 10 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Montant des échéances : 13 223.90 € payable à terme échu
- Frais de dossier : exonération
- Commission d'engagement : 500 €
- Délai de versement : 2 jours ouvrés
- Versement des fonds : possible en 4 fois jusqu'au 24/05/17
- Remboursement anticipé possible totalement ou partiellement à chaque date d'échéance
- Préavis d'un mois maximum moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Tableau d'amortissement à échéances constantes

- Capital emprunté 500 000 €
- Durée initiale (en années)..... 10
- Nombre d'échéances 40
- Taux 1,11 %
- Taux de la période 0,28 %
- Périodicité trimestrielle
- Versement des fonds 24/05/2017
- Total des frais financiers 28 956,02 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de recourir à l'emprunt afin de financer l'acquisition du bâtiment, siège social de la Communauté de communes du Pays de Falaise, prévu au budget principal 2017 ;
- **FIXE** à 500 000 € le montant de l'emprunt à réaliser ;
- **ACCEPTE** la proposition de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes ;
 - Type de prêt : taux fixe à 1.11 %
 - Durée : 10 ans
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Montant des échéances : 13 223,90 € payable à terme échu
 - Frais de dossier : exonération
 - Commission d'engagement : 500 €

- Versement des fonds : possible en 4 fois jusqu'au 24/05/17

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat d'emprunt correspondant ainsi que tout document utile.

AFFAIRES CULTURELLES - TARIFS 2017 – FESTIVAL « MUSIQUE EN PAYS DE FALAISE »

Il est proposé la reconduction des tarifs 2016 du Festival. A noter que les tarifs sont stables depuis plus de trois ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les tarifs relatifs à la 14ème édition de la manifestation Musique en Pays de Falaise, comme indiqué ci-dessous ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'Etat, des Collectivités Territoriales et tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans le cadre du Festival.
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours desquelles elles seront constatées.

TARIFS STAGES

- Droits d'inscription (tous stages)..... 130 €
- Elèves de l'école de musique du Pays de Falaise et résidents de la CdC 70 €

Stages comédie musicale, chant lyrique, orchestres et ensembles

- Prix pédagogique du stage du 14 au 23 juillet 2017 205 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 60 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 80 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 60 € / 2^{ème} inscrit - 80 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 100 €
- Hébergement du 14 (dîner) au 23 (goûter) juillet 2017 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 230 €
 - forfait tous repas 150 €
 - forfait repas du midi 80 €

Stage Jazz Instrumental

- Prix pédagogique du stage du 14 au 23 juillet 2017 140 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 40 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 60 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 40 € / 2^{ème} inscrit - 60 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 80 €
- Hébergement du 14 (dîner) au 23 (goûter) juillet 2017 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 230 €
 - forfait tous repas 150 €
 - forfait repas du midi 80 €

Stage jazz vocal

- Prix pédagogique du stage du 19 au 23 juillet 2017 80 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 20 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 40 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 20 € / 2^{ème} inscrit - 40 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 60 €
- Hébergement du 19 (déjeuner) au 23 (goûter) juillet 2017 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 105 €
 - forfait tous repas 65 €
 - forfait repas du midi 35 €

Stage accordéons

- Prix pédagogique du stage 17 au 23 juillet 2017..... 80 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 20 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 40 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 20 € / 2^{ème} inscrit - 40 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 60 €
- Hébergement du 17 (déjeuner) au 23 (goûter) juillet 2017 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 105 €
 - forfait tous repas 65 €
 - forfait repas du midi 35 €

Stage guitare

- Prix pédagogique du stage 14 au 23 juillet 2017..... 205 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 60 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 80 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 60 € / 2^{ème} inscrit - 80 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 100 €
- Hébergement du 14 (déjeuner) au 23 (goûter) juillet 2017 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 230 €
 - forfait tous repas 150 €
 - forfait repas du midi 80 €

Festival

- Tarif de l'entrée des concerts du festival 2017 5 €

TOURISME - SOUTIEN ET/OU REALISATION D'ÉVÉNEMENTIELS - PRISE EN CHARGE - ÉVOLUTION DU CAFE-SHOW

Monsieur Pourny fait part que suite au souhait de l'OT de se retirer du portage de la manifestation et de la non-reconduction de la mise à disposition de M. Jariel, son coordinateur, la pérennité de Café Show a été un temps remise en question.

Conscient de l'importance de maintenir un événement fort sur Pont d'OUILLY, le groupe événementiel de la Communauté de communes (réuni le 05/01/2017) a émis un avis favorable quant au maintien d'une manifestation à Pont-d'OUILLY avec une organisation et une prise en charge financière communautaire, mais sous un format différent. Le Café Show (avec une nouvelle appellation nouvelle « Les Extrasverties ») deviendrait par conséquent un événement reconnu d'intérêt communautaire induisant d'une part, une

implication directe de la collectivité et, d'autre part, pour être conforme aux volontés affichées de développement de l'activité touristique et donc économique, de donner plus d'ampleur à la manifestation.

La nouvelle formule proposera désormais prioritairement de valoriser les **Activités Pleine Nature du Pays de Falaise** tout en intégrant le canevas artistique et culturel du Café Show (concerts, *RandoZik...*). Cette nouvelle orientation permettrait de redonner une vocation touristique à cet événement en attirant un public familial, sportif et adepte de développement durable, complémentaire du public « culturel » à l'origine ciblé par la manifestation.

Elle mêlerait initiation, découverte, présentation des activités pleine nature du territoire (en intégrant également un partenariat avec l'OT de la Suisse Normande) dans le cadre idéal de la commune de Pont-d'Ouilly, en s'appuyant fortement sur l'offre de la base de plein air gérée par l'association POL.

Le marché du terroir serait également maintenu mais présenterait une identité affichée beaucoup plus affirmée autour des principes du développement durable en valorisant prioritairement les productions (agricoles et artistiques) locales, les circuits courts, l'agriculture raisonnée/biologique et en proposant des stands de découverte liés par exemple à la faune et la flore de la Suisse Normande.

Les commerçants seraient toujours fortement impliqués en maintenant le principe des concerts dans les bars de la commune, notamment le soir. Le principe du grand concert du soir serait remis en question à cause d'une fréquentation incertaine, afin de laisser la part belle aux animations musicales dans les bars.

Le public visé sera principalement familial et la promotion devra privilégier la clientèle régionale à savoir surtout le bassin caennais et l'agglomération de Flers.

L'**objectif général** est de développer un vrai rendez-vous récurrent qui permettra d'identifier le territoire (cf. projet de territoire) à une échelle régionale autour des activités de pleine nature, axe fort de développement du territoire.

Le second objectif reste de lancer la saison touristique et de faire découvrir l'offre du territoire, de manière générale et pour la saison en cours. Aussi un stand important de l'OT devra être présent pour valoriser la programmation estivale auprès d'une clientèle amenée à revenir.

➤ LES ATTENDUS

A court terme

- ✓ Augmentation immédiate de la fréquentation de la manifestation et les retombées économiques directes.

A moyen terme

- ✓ Par la découverte de l'offre et des lieux, positionner le Pays de Falaise et surtout Pont-d'Ouilly comme un haut lieu de la pratique des activités de pleine nature de la Suisse Normande.
- ✓ Augmenter la fréquentation des lieux en attirant/fidélisant une clientèle familiale de proximité (bassin caennais, aggro de Flers).

Sur le plan organisationnel, la CdC deviendrait donc maître d'ouvrage de l'opération et s'appuierait fortement sur POL comme co-organisateur. L'association mettrait à disposition son personnel, ses équipements et activerait son réseau de bénévoles. L'office de Tourisme interviendrait comme partenaire privilégié dans des domaines précis tels que la promotion, le marché, la recherche de sponsors (à déterminer).

La Ville de Falaise serait également sollicitée à titre de conseil pour le choix des artistes. La notion de découverte de la programmation des Faltaisies est également proposée par la CdC aux services de la Ville.

En terme de calendrier, la manifestation est prévue les 27 et 28 mai 2017.

➤ BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montants (TTC)	Financeurs	Montants
Animations (cachets artistes...)	8 200,00 €	Recettes marché	1 000,00 €

Communication	6 000,00 €	Participation commerces	1 500,00 €
Logistique (repas artistes, régie son...)	7 500,00 €	Sponsors	1 500,00 €
Sécurité	6 000,00 €	Région	- €
SACEM	800,00 €	Conseil Départemental	2 000,00 €
Imprévus	1 500,00 €	Commune de Pont d'Ouilly	1 000,00 €
		LEADER (année 1)	17 000,00 €
		RESTE CDC	6 000,00 €
TOTAL	30 000,00 €	TOTAL	30 000,00 €

Le présent budget fait état d'une volonté de développer un nouveau concept et d'affirmer une ambition nouvelle puisqu'il représente **plus de deux fois le budget habituel de la manifestation (environ 12 000 €)**.

Le co-financement Leader serait sollicité sur une participation pluriannuelle ne répondant aux besoins de lancement de ce type de manifestations. Les fonds européens interviendraient donc automatiquement en année 2 et en année 3 à raison de 80 % puis de 60 % de la première subvention, pour disparaître en année 4.

L'aspect sécuritaire est une nouveauté qui pèse lourdement sur le budget et reste, dans l'attente d'une étude plus précise, un poste qui pourrait augmenter.

Madame Hinard demande quelles sont les raisons de l'arrêt de l'Office. Elle s'interroge par conséquent sur le montant de la subvention qui lui est versé. Monsieur Leteurtre répond que cette subvention sera réduite en conséquence. Madame Dewaële-Canouel ajoute que cet événement sera inscrit dans le projet de territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RECONNAIT** d'intérêt communautaire la manifestation Café Show qui bénéficiera d'une nouvelle appellation aux regards des objectifs fixés (Extraverties) ;
- **INDIQUE** que la Communauté de communes portera donc cette manifestation en s'appuyant sur tous les partenaires pour assurer le succès de l'organisation ;
- **APPROUVE**, pour 2017, le budget prévisionnel de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montants (TTC)	Financeurs	Montants
Animations (cachets artistes...)	8 200,00 €	Recettes marché	1 000,00 €
Communication	6 000,00 €	Participation commerces	1 500,00 €
Logistique (repas artistes, régie son...)	7 500,00 €	Sponsors	1 500,00 €
Sécurité	6 000,00 €	Région	- €
SACEM	800,00 €	Conseil Départemental	2 000,00 €
Imprévus	1 500,00 €	Commune de Pont d'Ouilly	1 000,00 €
		LEADER (année 1)	17 000,00 €
		RESTE CDC	6 000,00 €
TOTAL	30 000,00 €	TOTAL	30 000,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - Modifier par arrêté le plan de financement en cas d'évolution sans modifier le coût global ;
 - Solliciter une subvention au meilleur taux possible auprès des partenaires financiers susceptibles d'intervenir dans cette opération et en particulier l'Europe (Leader), le Conseil Départemental du Calvados ;

- Signer tout document utile relatif à ce dossier ;

➤ **S'ENGAGE à :**

- Imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2017 ;
- Affecter les recettes correspondantes au budget principal de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

TOURISME - EXPOSITIONS – PROGRAMMATION 2017

Monsieur Pourny indique que conformément au principe évoqué et validé par la commission Promotion du Territoire du 6 septembre 2016, l'année 2017 verra la mise en place d'une exposition conjointe Ville de Falaise / CdC.

➤ **CONTENUS**

Pour 2017, cette exposition comportera 2 volets :

➤ **Un volet extérieur : « Les grandes résistantes contemporaines » (15 juin – 31 décembre)**

L'exposition "clef en main" propose 26 panneaux présentant un texte d'introduction et 25 portraits de femmes.

Ces derniers seront répartis en extérieur, dans l'ensemble de la ville de Falaise en utilisant des supports métalliques existants accueillant actuellement des panneaux concernant l'histoire de Falaise et du Pays de Falaise pendant la Seconde Guerre mondiale.

Il s'agira de panneaux rigides de 80 x 120 cm réalisés à partir des fichiers fournis par l'association "Femmes ici et ailleurs". La collectivité prendra en charge l'impression et la fourniture des panneaux qui seront réalisés en PVC ou en alu dibond.

Un des panneaux de l'exposition pourrait être consacré à une résistante locale, Edmonde ROBERT, née à Falaise, qui participa aux sabotages de la voie de chemin de fer Paris – Cherbourg à Airan en 1942 (projet à l'étude).

Afin de toucher un plus large public, touristique mais également local, une variante pourrait consister en la commande de 12 panneaux supplémentaires afin de les présenter sur d'autres pôles du territoire :

- ✓ A Potigny : 6 panneaux recto-verso
- ✓ A Pont-d'Ouilly : 6 panneaux recto

Cette option impliquerait de choisir quelques portraits emblématiques et/ou de proposer la mise en forme de panneaux « patchworks » rassemblant plusieurs portraits sur une face.

➤ **Un volet intérieur**

Afin de compléter cette proposition extérieure, il est envisagé une autre prestation à Falaise, en intérieur, au château de la Fresnaye. Il s'agira de la présentation d'une exposition réalisée par le Comité régional de la Résistance, sous la direction de M. Gérard Fournier, en partenariat avec les Archives départementales du Calvados.

Cette exposition temporaire itinérante mise à disposition par les Archives Départementales s'intitule « Les résistants derrière les barreaux ». Elle se compose de 16 panneaux et s'appuie sur portraits de résistants de la Seconde Guerre mondiale.

Elle sera proposée en visite libre du 1^{er} juillet au 17 septembre puis sur demande pour les groupes scolaires jusqu'aux vacances de la Toussaint (21 octobre).

Les communes et établissements scolaires du Pays de Falaise seront interrogés afin de pouvoir bénéficier de cette exposition à partir du 21 octobre 2017.

➤ **PROGRAMMATION CONNEXE**

A partir de ces deux expositions, plusieurs autres manifestations sont prévues/envisagées afin de constituer une programmation générale sur la thématique de la Résistance qui serait valorisée au travers d'un document de promotion commun.

➤ **Conférences et ciné-débats :**

Autour de cette thématique de la Résistance, plusieurs interventions sont prévues :

- ✓ Une conférence de M. Gérard FOURNIER, historien, Président du Comité régional de la Résistance.
- ✓ Au moins deux manifestations organisées avec le Mémorial des Civils dans la Guerre / Mémorial de Caen impliquant des intervenants spécialistes sur des sujets d'actualité ou historique en lien avec la résistance (Syrie, Seconde Guerre mondiale...). Un lien avec les établissements scolaires sera également travaillé.

➤ **Hommage à l'abbé Daligault (17 et 18 septembre 2017)**

Organisée par la commune d'Olendon cette manifestation aura pour objectif de mettre en lumière l'histoire et l'œuvre artistique de l'abbé Jean Daligault, prêtre résistant mort à Dachau le 28 avril 1945, qui officia dans la commune.

Organisée en partenariat avec la fondation des Amis d'Yvonne Guégan, cette manifestation se déroulera au château d'Olendon et sera composée d'une exposition de reproductions d'œuvres de J. DALIGAULT, d'une table ronde mais également de l'inauguration officielle d'une plaque mémorielle.

Cette programmation valorisera également les journées commémoratives : journée nationale de la résistance (27 mai) et commémoration en hommage au maquis Saint-Clair (juillet).

● **BUDGET PREVISIONNEL**

Suite à la réunion du groupe de travail sur l'évènementiel, il a été proposé de solliciter les communes de Pont-d'Ouilly et Potigny dans le cas où ces dernières bénéficieraient de panneaux.

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montants TTC	Financeurs	Montants
Fichiers 12 semaines	1 200,00 €	Région	1 000, 00 € ?
Impression / fourniture panneaux Falaise	3 200,00 €	Département	1 000, 00 € ?
Option Pont d'Ouilly / Potigny	1 900,00 €	Potigny	500,00 €
Panneau supplémentaire	300,00 €	Pont d'Ouilly	500,00 €
Recadrage	800,00 €	Ville de Falaise	3 550,00 €
Communication	2 600,00 €	CdC Pays de Falaise	4 450,00 €
Imprévus	1 000,00 €		
TOTAL	11 000,00 €	TOTAL	11 000,00 €

Monsieur Leteurre suggère le nom de Madame Suzanne Bosnières, autre résistante ayant œuvré sur Falaise.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE :**

- La programmation d'expositions 2017 suivante :

- ☞ Exposition Les Grandes Résistances contemporaines (15 juin – 31 décembre 2017)
- ☞ Exposition temporaire itinérante les Résistants derrière les barreaux (juillet – octobre 2017)
- ☞ L'organisation de plusieurs conférences autour de la Résistance
- ☞ Exposition « Hommage à l'abbé Daligault » (Maîtrise d'ouvrage commune d'Olendon)

- Le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montants TTC	Financeurs	Montants
Fichiers 12 semaines	1 200,00 €	Région	1 000, 00 €
Impression / fourniture panneaux Falaise	3 200,00 €	Département	1 000, 00 € ?
Option Pont d'Ouilly / Potigny	1 900,00 €	Potigny	500,00 €
Panneau supplémentaire	300,00 €	Pont d'Ouilly	500,00 €
Recadrage	800,00 €	Ville de Falaise	3 550,00 €
Communication	2 600,00 €	CdC Pays de Falaise	4 450,00 €
Imprévus	1 000,00 €		
TOTAL	11 000,00 €	TOTAL	11 000,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention de partenariat avec les partenaires correspondants concernés par chaque manifestation ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Leteurre remercie vivement les élus pour leur venue en nombre lors du Conseil dédié à l'Hôpital. « *Cela a montré votre intérêt à l'établissement et votre présence a été appréciée du personnel et des médecins* ».

Il informe les élus que la motion sera envoyée à Marisol Touraine, Ministre en charge de la Santé.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h35.

Le Président,
Claude LETEURTRE



